

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/06/2017

Dossier complet le :

21/06/2017

N° d'enregistrement :

F093-17P0199

1. Intitulé du projet

Forage de reconnaissance sur un nouveau site de captage destiné à renforcer le potentiel du réseau de distribution d'eau potable à Valréas (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom ADRIEN

Prénom Patrick

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.I.E.A RIVAVI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe JOUVE (chargé de projet)

RCS / SIRET

200004815500010

Forme juridique

Syndicat intercommunal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 - Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'alimentation en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	Réalisation d'un forage pour l'étude du potentiel d'alimentation en eau sur une profondeur supérieure ou égale à 50m. Profondeur totale de 270m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet à l'étude consiste à réaliser un forage de reconnaissance au sein de la nappe d'eau souterraine des Sables du Miocène au niveau du lieu-dit Montplaisir à Valréas.

Ce forage présentera un diamètre de 375 mm sur une profondeur totale de 270m.

Des essais de pompage à différents débits (de 20 à 80 m³/h) seront réalisés à une profondeur de 140 m pendant des durées allant de 1h à 20h.

Les eaux de pompage seront rejetées vers le trop plein de la bêche (réservoir) actuellement présente.

Aucun travail de démolition ne sera réalisé, le projet s'insérant sur un terrain non aménagé.

4.2 Objectifs du projet

Le syndicat RIVAVI souhaite renforcer l'AEP dont il dispose afin de pouvoir faire face à la fragilité des ouvrages qu'il exploite, et à la nécessité de recourir à de nouveaux volumes aussi bien dans le but de remplacer ceux que les ouvrages exploités livrent au réseau, que pour asseoir un légitime développement économique à moyen et long terme.

Ces faits ont engagé le syndicat RIVAVI dans une démarche visant à établir les bases d'une nouvelle ressource, et celui-ci a déjà engagé la réalisation d'un nouveau forage sur le territoire de la commune de Grillon.

Afin de compléter ce nouvel ouvrage et compenser les débits provenant de l'ouvrage de la Roche-Saint-Secret qui est devenu fragile, il a été décidé la réalisation d'un forage de reconnaissance au sein du même réservoir aquifère que le forage de Grillon (Safres du Miocène), pouvant potentiellement livrer le même débit (60 à 70 m³/h), sur un terrain où existe actuellement la bache de distribution générale du réseau syndical à Valréas.

Ce projet aura donc deux objectifs principaux, à savoir:

- réaliser un ouvrage de reconnaissance transformable en forage d'exploitation sur le site envisagé;
- mettre en exploitation cet ouvrage si les caractéristiques reconnues lors du forage de reconnaissance sont jugés favorables.

Le présent document concerne uniquement la première phase de ce projet (reconnaissance de la ressource en eau).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de réalisation du forage de reconnaissance présentera les étapes suivantes:

- foration de l'avant trou sur une profondeur de 20m en diamètre de 600mm suivie de la pose d'un tubage acier et de la cimentation de l'espace annulaire.
- réalisation du forage (en diamètre 375mm) jusqu'à une profondeur de 150m et réalisation d'essais de pompage avec une pompe de diamètre 8" installée à la profondeur de 140m (1h à 20m³/h, 2h à 40m³/h et 10h à 70m³/h).
- reprise de la foration jusqu'à une profondeur de 270m sur un diamètre de 375mm et réalisation d'essais de pompage avec une pompe installée à 140m de profondeur (2h à 20m³/h, 4h à 40m³/h et 20h à 80m³/h).

Les eaux extraites lors de la phase de pompage seront rejetées au droit du trop plein de la bache de Monplaisir présente en bordure du projet, et vers le réseau hydrographique superficiel.

Les eaux de nettoyage de l'ouvrage par soufflage lors de la phase de foration seront également rejetées vers ce trop plein après passage au sein d'un bac de décantation mis en place sur site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne la réalisation d'un forage de reconnaissance avec essai de pompage afin d'effectuer une étude sur la ressource en eau souterraine pour un usage d'AEP.

Ainsi, ce projet sera effectué en une seule phase (réalisation du forage et des essais de pompage) qui s'apparente à la phase de travaux.

Cette phase s'étendra sur une période estimée de 3 semaines.

Aucune phase d'exploitation pérenne dans le temps ne sera réalisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise maximale du projet	1 000 m2 environ
Réalisation du forage	Profondeur : 270m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"MONTPLAISIR"

VALREAS
(84 600)

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 59' 46" 76 Lat. 44° 22' 23" 19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

VALREAS (département du Vaucluse)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la délimitation de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewe/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche "Plaine de Valréas/Vissan", est située à 2,2km au Nord-Ouest du projet. Les autres ZNIEFF sont situées à plus de 5km de la zone du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Arrêtés de Protection de Biotope les plus proches sont situés à plus de 25km au Sud-Est de la zone du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas situé sur ou à proximité de zones de protection ou de conservation de ce type.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valréas n'est pas concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Vaucluse, arrêté en juillet 2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Monuments Historiques les plus proches sont situés à plus d'1km de la zone du projet au sein du bourg de Valréas. La zone du projet se situe à l'écart de ce centre-ville et en dehors des périmètres de protection de ces Monuments Historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides recensées les plus proches sont recensées au droit des cours d'eau situés autour de Valréas (ruisseaux de Talobre, de la Coronne et de l'Hérein) et présents à plus de 2km de la zone du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valréas est couverte par un plan de prévention des risques inondation du "Lez", approuvé par arrêté préfectoral du 13 décembre 2006. Toutefois, la zone du projet n'est pas située au sein d'une zone à risque identifiée dans le plan de zonage de ce document. La zone du projet n'est donc pas concernée par les risques naturels ou technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul site et sol pollué recensé sur la commune de Valréas est situé sur la route d'Orange à environ 1,2km à l'Ouest du projet. Il s'agit d'une station service de carburants.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Valréas est concernée par la ZRE du bassin versant du Lez. Toutefois, cette ZRE reste localisée au Nord du chemin des Estimeurs (à environ 400m au Nord du projet), et la zone du projet n'est donc pas inscrite au sein d'une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est situé en dehors de tout périmètre de protection d'un captage destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, "Ensemble formé par la partie centrale du village de Richerenches" est situé à près de 7km à l'Ouest de la zone du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, la ZSC "Aygues" est situé à environ 10km au Sud du projet. Les autres Sites Natura 2000 sont localisés à plus de 14km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche, "Hameau du Barry", est situé à environ 20 km au Sud-Ouest de la zone du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage va faire l'objet d'essais de pompage pour évaluer la capacité de la ressource en eau souterraine pour une utilisation en AEP. Cet essai de pompage va prélever dans la ressource souterraine un volume d'environ 2600 m ³ au total durant quelques jours (maximum de 80m ³ /h). Les volumes prélevés sont toutefois faibles et seront réalisés dans la nappe des Safres du Miocène.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la réalisation d'un forage de reconnaissance afin d'évaluer les capacités de la masse d'eau souterraine dans un but d'alimentation en eau potable. Aucun drainage d'eau ne sera réalisé, et de faibles quantités d'eau souterraines seront prélevées pour la réalisation de cette évaluation.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage va entraîner l'extraction de matériaux. Toutefois, le volume extrait sera faible du fait du diamètre et de la profondeur limitée de l'ouvrage. Les matériaux extraits (déblais de forage) seront stockés sur site puis triés par l'entreprise sélectionné avant d'être acheminés vers un centre de traitement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du forage ne nécessitera pas l'acheminement de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un terrain ne présentant aucune couverture floristique et en bordure d'un réservoir d'eau. Seuls quelques arbres communs sont présents en périphérie de la zone de forage. Aucun impact notable ne sera recensé vis à vis de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 10km de la zone du projet, et est séparé de celle-ci par de nombreux axes de transport et par une topographie très accidentée limitant les connexions. Aucun impact sur ces sites ne sera recensé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site de protection réglementaire ou de zone d'inventaire n'est présent à proximité du site du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une parcelle en bordure de réservoir ne présentant pas d'habitats naturels (pas de couverture herbacée ou arbustive sur l'emprise du forage).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul risque technologique identifié sur la commune de Valréas concerne le risque de Transport de Matières Dangereuses. Toutefois, ce risque reste limité à des axes de transport présents au Nord du bourg à plus de 1,5km de la zone du projet. Le projet, qui consiste en un forage de reconnaissance, ne sera pas de nature à constituer un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré la présence d'un PPR inondation du Lez sur la commune de Valréas, la zone du projet n'est pas concernée par le risque inondation ou tout autre risque naturel. Ce projet n'aura de même aucune incidence sur de possibles risques naturels (inondation ou incendie de forêt).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de forage de reconnaissance ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet ne sera pas générateur de déplacements réguliers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, qui concerne la réalisation d'un forage de reconnaissance, pourra entraîner un impact sonore lors de la réalisation du forage, notamment par l'emploi de matériels du type compresseurs ou groupe électrogène. Toutefois, les habitations les plus proches étant situées à plus de 130 m, aucun impact sonore ne sera recensé sur les habitations riveraines.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas l'émission d'odeurs.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du forage se fera au moyen d'un procédé qui ne sera pas de nature à générer des vibrations importantes (foration par soufflage humidifiant les matériaux, et par un foret évitant les percussions).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact vibratoire ne sera ressenti sur les habitations riveraines, qui sont situées à plus de 100m du point de forage.
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé uniquement en période de jour. Il ne sera ainsi pas nécessaire de procéder à l'installation de système d'éclairage.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaliser un forage de reconnaissance qui ne sera pas générateur de rejets atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un forage de reconnaissance qui consiste à des essais de pompage pour évaluer la ressource en eau. Aucun rejet liquide ne sera effectué dans la ressource en eau souterraine, alors que les eaux pompées auront pour exutoire le trop plein de la bêche (réservoir) présente en bordure du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem paragraphe précédent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de la production de déchets, à l'exception de la terre issue de la réalisation du forage.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ou inscrit ou de Monument Historique n'est présent à proximité du projet. Les Monuments Historiques les plus proches sont situés au sein du bourg de Valréas, à plus de 1km au Nord du site. Aucune atteinte ne sera donc porté au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'effectue sur un site qui n'est pas utilisé que ce soit pour des activités économiques ou agricoles. La réalisation de ce forage temporaire sur un secteur non aménagé n'aura donc aucune incidence sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

3 projets ou installations situés sur la commune de Valréas ont fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale:

- la société Saturnic, installation de transit et de traitement de déchets amiantés, située à 2,3 km à l'Ouest du projet.
- la société Silvapart, située à 2,3km au Nord-Ouest du projet.
- la société FL Industries, localisé à 2,5 km à l'Ouest du projet et concernant une ICPE de transit, de regroupement et de tri de déchets amiantés.

Du fait de la distance avec ces projets, de leur antériorité, et de l'absence d'impacts significatifs dus au projet, aucune incidence cumulé ne sera recensée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet, qui ne va pas entraîner d'imperméabilisation de surface, va avoir pour principale contrainte la non dégradation de la nappe des Sables du Miocène qui va être testé dans le cadre du forage et de l'essai de pompage.

Ainsi, de nombreuses mesures, inscrites au CCTP de ce projet, seront prises pour empêcher toute dégradation et éviter toute pollution de la masse d'eau souterraine (interdiction de citerne ou de cuve de gasoil à proximité du point de forage, inspection du matériel présent tels que flexibles ou raccords, utilisation en cas de strict nécessaire et avec précaution de solvants ou lubrifiants, remise en état du site,...)

En ce qui concerne les volets paysagers et des milieux naturels, ce projet ne sera pas de nature à avoir d'incidence sur cette parcelle éloignée des éléments patrimoniaux situés pour la plupart à plusieurs kilomètres. Aucune mesure de réduction n'est donc nécessaire dans le cadre de ces thématiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une parcelle ne présentant actuellement pas de valeur vis à vis du patrimoine naturel ou culturel, et dans un secteur relativement isolé.

De plus, le projet va seulement avoir pour effet l'extraction de faibles volumes de terres et le pompage d'eau souterraine. La problématique principale (à savoir la protection de la ressource souterraine) fera l'objet de mesures compensatoires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Valréas

le 24/03/2017

Signature

S.I.E.A. RIVAVI
S/C Mairie de Valréas
8 Place Aristide Briand
84600 VALREAS
sievavi@orange.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

